

Modifier l'Extranet IAE en cas de congés payés non pris

Qu'est-ce que l'indemnité compensatrice de congés payés ?

Si le contrat de travail est rompu ou arrive à son terme avant que le salarié ait pris la totalité de ses droits à congés payés, l'employeur doit verser une indemnité compensatrice de congés payés.

Cette indemnité est elle couverte par le flux DSN ?

Les SIAE encouragent les salariés à prendre leurs congés avant la fin de leur contrat. En cas de congés non pris, les SIAE ont pour usage de déclarer dans l'ASP les heures correspondantes.

Le flux DSN envoyé à l'ASP à compter de janvier 2025 pour préremplir l'extranet ASP ne comprend pas les indemnités compensatrices de congés payés.

En cas de congés non pris en fin de contrat, la possibilité est donnée de modifier l'extranet ASP pour maintenir la pratique en vigueur, ie déclarer les heures correspondantes.

Comment faire si mes suivis mensuels sont alimentés par la DSN ?

Si la SIAE souhaite compléter sa déclaration mensuelle d'un volume horaire lié à une indemnité compensatrice de congés payés, **alors elle devra modifier les données mensuelles pré-alimentées par la DSN pour chaque salarié et mois concerné.**

